

# Ouverture et régulation des professions réglementées du droit : l'Autorité engage un dialogue avec le monde académique à l'occasion du 10ème anniversaire de la loi Macron

Publié le 20 décembre 2024

---



À l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, l'Autorité engage un dialogue avec le monde académique afin de nourrir ses réflexions. Elle invite les chercheuses et les chercheurs à présenter leurs travaux en économie, théoriques ou empiriques, dans le cadre d'un workshop portant sur les problématiques relatives à l'ouverture et la régulation des professions réglementées du droit.

## Comment participer ?

Les résumés des travaux de recherche, contenant au maximum 500 mots, en plus du nom des auteurs, de leur contact et de leur affiliation, en français ou en anglais, pourront être envoyés [workshop-bilan-pr@autoritedelaconcurrence.fr](mailto:workshop-bilan-pr@autoritedelaconcurrence.fr) **au plus tard le 17 janvier 2025**. Ils peuvent être soumis au format Word ou pdf.

Les résumés seront examinés par un comité de sélection composé des agents de l'Autorité en charge de l'instruction de l'avis bilan. Les travaux retenus seront présentés lors du workshop. Les auteurs en seront informés au plus tard le 24 janvier 2025. Ils devront transmettre leurs travaux ou leur article au plus tard le 31 janvier 2025.

Le workshop, sur invitation, se tiendra dans les locaux de l'Autorité situés au 11 rue de l'Echelle, 75001 Paris. Il réunira des représentants des professions concernées, des représentants des ministères de la justice et de l'économie et des partenaires institutionnels.

### APPEL À CONTRIBUTIONS

Ouverture et régulation des professions  
réglementées du droit

[Accéder à l'espace](#)

### Télécharger le document d'appel à contribution

Ouverture et régulation des  
professions réglementées du droit